



Comment mettre mon compagnon dehors alors qu'il vit gratuitement

Par **nadou07**, le **24/02/2014** à **11:09**

Bonjour,

J'herberge mon compagnon(ni Concubin,pacs,mariage)gratuitement le bail est a mon seule nom s'est moi qui paie le loyer.D'ailleurs s'est moi qui paie toutes les factures car lui ne travaille pas est passe ces journées a rien faire si a fumer et a boire(clopes et alcool que j'achète).Je n'ai plus de vie de plus depuis 4 jours il a un bracelet electronique donc je ne sais pas comment faire pour le mettre dehors?

Merci d'avance de vos réponses

Par **aguesseau**, le **24/02/2014** à **12:08**

bjr,

vous devriez saisir le juge d'application des peines mais si c'est son domicile pour l'administration pénitentiaire cela ne va pas être facile.

vous êtes complice de la situation si vous continuez lui achetez à boire et fumer.

vous devriez pas commencer d'arrêter ce type d'achat.

vous pouvez aussi résilier le bail et trouver un autre logement sans lui communiquer l'adresse.

cdt

Par **nadou07**, le **24/02/2014** à **12:39**

merci de votre reponse mais le logement actuel s'est moi qui le loue et je suis seule sur le bail,j'ai accepter de l'heberger il y a 6mois quand sa mère l'a mis dehors.Enfaite je n'ai pas de solutions je n'aurais jamais due accepter qu'il est le bracelet chez moi

Par **jibi7**, le **24/02/2014** à **12:48**

Bonjour Nadou,

Si vous contactez le juge application des peines, n'oubliez pas de preparer -si c'est le cas -des temoignages , attestations etc..confirmant que le comportement et la situation judiciaire de ce bonhomme mettent en danger votre travail et vos conditions de vie, santé ...

Pour cela il faut connaitre votre situation familiale , professionnelle et d'endettement surtout si vous ne pouvez vous permettre de changer de location comme on vous le suggere.

Une mesure d'eloignement peut etre demandee sans attendre en allant porter plainte a la gendarmerie.

Qu'elle soit accordee ou non elle confirmera l'urgence et le serieux de votre situation au jap

Par **nadou07**, le **24/02/2014** à **13:21**

En faite je suis célibataire sans enfants,je suis infirmière libérale et en se qui concerne changer de location se doit etre faisable mais cela m'ennuie car s'est moi qui loue est qui suit obliger de partir?

Par **jibi7**, le **24/02/2014** à **14:14**

S'il a accès depuis 6 mois a l'intimité de Nadou il la retrouvera sans peine.

Cette profession a elle seule justifie que votre respectabilité ainsi que le respect de vos dossiers , les produits que vous utilisez , clients soient pris en compte.

Une plainte avec preuves etc..demande d'eloignement ou reintegration de la prison sont la seule solution.

un hebergement en foyer ou cure de desintox seraient justifiés.

Aussitot déposee vous changez les serrures pendant qu'il achete son tabac!

Par **aguesseau**, le **24/02/2014** à **16:11**

je réitère, commencez par arrêter de le fournir en tabac et en alcool et puis rien ne vous oblige non plus à le nourrir.

Par **Pingouin63**, le **24/02/2014** à **16:18**

Bonjour Nadou,

Je ne suis pas sûre qu'il soit si évident que ça de changer les serrures et de ne plus lui acheter alcool ou tabac.

Si vous craignez des violences, ou que celles-ci se sont déjà matérialisées (même des insultes ou des menaces sans signes "visibles"), vous devez porter plainte.

En attendant, vous pouvez demander à une association d'aide aux personnes victimes de violence de vous héberger, le temps que la justice mette votre "compagnon" en prison.

Bonne journée.

Par **nadou07**, le **25/02/2014** à **09:33**

merci de vos réponses comment dois je faire je n'ai aucunes attestations je peux quand meme aller a la gendarmerie pour une plainte pour abus de bien sociaux?comment cela va se passer si je porte plainte?

Par **jibi7**, le **25/02/2014** à **10:30**

Curieuse idée l'abus de biens sociaux: je laisse ça aux professionnels.

Si ce voyou abuse de quelque chose ou de qqn c'est de vous, de votre vie privée compromettant vos revenus, votre propre maintien dans les lieux en cas de dettes ou comportement indisposant l'entourage compromettant votre profession

vos santé si vous ne fumez pas vous même..

en tant que professionnel de santé et profession libérale vous devriez pouvoir sans probleme (et en tenant compte des motifs pour lesquels il a un bracelet electronique)..

faire valoir que votre lieu d'habitation est aussi un lieu professionnel (secret professionnel mais aussi accueil de patients en milieu tabagique et alcoolisé etc..)

Je ne sais pas si le squat prolongé et abusif correspond a des articles du code penal si la grivelerie ou les depenses induites par ses abus, chantages, harcelements etc..peuvent etre invoqués.

Des attestations NCPC de voisinage pourront etre recueillies, de patients s'ils acceptent des relevés de comptes bancaires de factures tel ou internet, ... 6 mois avant et 6 mois apres son arrivee etc..des photos des lieux ou de l'olibrius si sa tenue ou son comportement sont contrindiques avec l'accueil de patients par un prof de santé..

Un medecin peut vous rendre visite et etablir un certificat..

Après un depot de main-courante ou de pre-plainte, les gendarmes devraient vous indiquer ce qui peut servir utilement au jap.

Mettes si vous le pouvez vos documents personnels et professionnels a l'abri ou en copie

chez des personnes de confiance.
Pour formuler votre plainte préparez la avec
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers>

et de préférence faites vous accompagner par quelqu'un qui soit référent, responsable et non "connu défavorablement de la justice" un confrere serait indiqué...pour ne pas vous laisser intimider.

Par **nadou07**, le **25/02/2014** à **13:34**

merci de votre réponse mais je n'ai aucunes preuves ecrites qu'il profite de moi est ce que si je vais a la gendarmerie ma seule parole suffiras?je pense pas que les gendarmes se basse sur des paroles ils ont besoin de preuves?moi je ne sais plus ou j'en suis psychologiquement je suis anéantie

Par **jibi7**, le **25/02/2014** à **16:09**

nadou

je ne vais pas répéter toute la liste des documents possibles ..et ce ne sont pas des paroles en l'air

.

mais personne ne peut les faire établir sans vous.

allez au boulot et surtout mettez vous y avec de l'aide , votre toubib vos collegues ou parents.